

# **Centre de Femmes "La Moisson"**

États Financiers

31 mars 2024

# **CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"**

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>1 - 3</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
➤ Résultats	4
➤ Évolution de l'actif net	5
➤ Bilan	6
➤ Flux de trésorerie	7
<b>NOTES COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>8 - 12</b>

---



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration du  
**Centre de Femmes "La Moisson"**

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Centre de Femmes "La Moisson"**, (« l'organisme ») qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités d'autofinancement à l'égard desquels il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités d'autofinancement comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme au 31 mars 2024 et 2023 et de l'actif net au 1<sup>er</sup> avril 2023 et 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés  
Partnership of Chartered Professional Accountants

600-50, boulevard Crémazie Ouest  
Montréal (Québec) H2P 2T3

300-20865, chemin de la Côte Nord  
Boisbriand (Québec) J7E 4H5

201-515, rue Leclerc  
Repentigny (Québec) J6A 8G9

4080-5005, boulevard Lapinière  
Brossard (Québec) J4Z 0N5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois  
Satanberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1B8

508-3080, boulevard Le Carrefour  
Laval (Québec) H7T 2R5

102-476, avenue Saint-Charles  
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N6

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BCGO senarl.*

1

Vaudreuil-Dorion  
Le 3 juin 2024

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no. A107797

# CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"

4

## RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>Produits</b>		
Subventions (note 9)	<b>332 833 \$</b>	351 484 \$
Dons	<b>13 063</b>	13 783
Autofinancement	<b>4 387</b>	400
Intérêts	<b>5 772</b>	2 837
Autres	<b>1 243</b>	-
	<b><u>357 298</u></b>	<u>368 504</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux	<b>213 525</b>	228 409
Sous-traitance	<b>4 608</b>	-
Frais de déplacement	<b>2 402</b>	2 034
Activités aux membres	<b>12 212</b>	6 400
Honoraires professionnels	<b>25 115</b>	44 390
Frais d'audit	<b>3 456</b>	1 505
Fournitures de bureau	<b>19 464</b>	16 985
Cotisations	<b>4 604</b>	3 512
Formation	<b>391</b>	580
Location de salle	<b>500</b>	-
Entretien et réparations	<b>16 540</b>	4 456
Services publics	<b>6 978</b>	7 505
Taxes et permis	<b>65</b>	-
Publicité et site internet	<b>18 187</b>	223
Assurances	<b>3 742</b>	3 301
Intérêts et frais bancaires	<b>1 045</b>	938
	<b><u>332 834</u></b>	<u>320 238</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b><u>24 464 \$</u></b>	<u>48 266 \$</u>

# CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"

5

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 mars 2024



	Affecté <u>(note 8)</u>	Non <u>affecté</u>	<b>2024</b> <b><u>Total</u></b>	2023 <u>Total</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	110 000 \$	35 178 \$	<b>145 178 \$</b>	96 912 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>24 464</u>	<b><u>24 464</u></b>	<u>48 266</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>110 000 \$</u>	<u>59 642 \$</u>	<b><u>169 642 \$</u></b>	<u>145 178 \$</u>



# CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"

6

## BILAN

au 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	16 801 \$	21 268 \$
Compte Avantage entreprise (note 10)	174 252	182 601
Débiteurs (note 3)	4 503	11 483
Frais payés d'avance	<u>2 008</u>	<u>1 770</u>
	<u>197 564 \$</u>	<u>217 122 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Fournisseurs et charges à payer (note 5)	27 922 \$	31 064 \$
Apport reporté (note 6)	<u>-</u>	<u>40 880</u>
	<u>27 922</u>	<u>71 944</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Grevé d'affectations internes (note 8)	110 000	110 000
Non affecté	<u>59 642</u>	<u>35 178</u>
	<u>169 642</u>	<u>145 178</u>
	<u>197 564 \$</u>	<u>217 122 \$</u>

Pour le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



# CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"

7

## FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Rentrées de fonds	<b>311 597 \$</b>	347 089 \$
Sorties de fonds-fournisseurs et membres du personnel	<b>(330 185)</b>	(319 488)
Intérêts reçus	<b>5 772</b>	2 837
	<u><b>(12 816)</b></u>	<u>30 438</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(12 816)</b>	30 438
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (note 7)</b>	<u><b>203 869</b></u>	<u>173 431</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 7)</b>	<u><b>191 053 \$</b></u>	<u>203 869 \$</u>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2024

### 1- STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Centre de Femmes "La Moisson" est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cet organisme apporte un support aux femmes en difficulté et/ou en cheminement.

### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### **Estimations comptables**

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée.

Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin à l'excédent de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### **Comptabilisation des produits**

##### Comptabilisation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

##### Comptabilisation des autres produits

Les dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont encaissés. Les produits d'autofinancement liés aux activités sont constatés à titre de produits lorsque celles-ci ont lieu et les autres produits d'autofinancement, lorsqu'ils sont encaissés. Les intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

de l'exercice terminé le 31 mars 2024

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

**Évaluation des instruments financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autres relations avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du compte Avantage entreprise et des débiteurs-autres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer à l'exception des sommes à remettre à l'État.

**3- DÉBITEURS**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Taxes à la consommation	2 752 \$	8 781 \$
Autres	<u>1 751</u>	<u>2 702</u>
	<u>4 503 \$</u>	<u>11 483 \$</u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

de l'exercice terminé le 31 mars 2024

**4- DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS**

Le coût des immobilisations détenues par l'organisme est le suivant :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Terrain et bâtisse	<b>164 458 \$</b>	164 458 \$
Équipement	<b>42 629</b>	42 629
	<b><u>207 087 \$</u></b>	<u>207 087 \$</u>

**5- FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER**

Fournisseurs	<b>637 \$</b>	6 683 \$
Salaires	<b>4 278</b>	2 306
Vacances	<b>23 007</b>	20 955
Sommes à remettre à l'État	<b>-</b>	1 120
	<b><u>27 922 \$</u></b>	<u>31 064 \$</u>

**6- APPORT REPORTÉ**

Secrétariat à la condition féminine

Aide aux femmes - Besoins particuliers découlant de la pandémie

Solde au début	<b>40 880 \$</b>	64 482 \$
Montant reçu au cours de l'exercice	-	30 000
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	<b><u>(40 880)</u></b>	<u>(53 602)</u>
Solde à la fin	<b><u>- \$</u></b>	<u>40 880 \$</u>

# CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"

11

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2024

### 7- TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les soldes bancaires. Les trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Encaisse	<b>16 801 \$</b>	21 268 \$
Compte Avantage entreprise	<b>174 252</b>	182 601
	<b><u>191 053 \$</u></b>	<u>203 869 \$</u>

### 8- ACTIF NET AFFECTÉ

Amélioration immobilière	<b><u>110 000 \$</u></b>	<u>110 000 \$</u>
--------------------------	--------------------------	-------------------

L'organisme prévoit utiliser le montant affecté avant juin 2025.

### 9- SUBVENTIONS

P.S.O.C. - Mission globale (Centre de femmes)	<b>286 419 \$</b>	267 182 \$
Emploi Québec	<b>4 534</b>	25 245
Secrétariat à la condition féminine	<b>40 880</b>	53 602
Hébergement La Passerelle	-	1 612
Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges	-	1 653
Représentants gouvernementaux	<b>1 000</b>	2 190
	<b><u>332 833 \$</u></b>	<u>351 484 \$</u>

**10- INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 mars 2024.

**Risque de crédit**

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs autres.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

**Risque de taux d'intérêt**

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de variation de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé principalement à ce type de risque sur son compte Avantage entreprise dont le taux d'intérêt à la fin de l'exercice est de 3,00 % (2,50 % en 2023). Il est encaissable en tout temps.